

Montpellier, le 15 juin 2023

Objet : Propositions d'amendements à l'avenant 10 par Convergence Infirmière

Monsieur le Directeur général,

Je tiens à vous faire part par la présente des analyses et propositions de Convergence Infirmière concernant l'avenant 10.

Le jeudi 8 juin dernier, nous avons été reçus à la CNAM dans le cadre de l'ouverture de négociations conventionnelles « flash » afin d'envisager des mesures de compensation de l'inflation. Ces négociations qui n'en avaient que le nom se sont malheureusement cantonnées à une séance de 2 heures. Vous comprendrez que ce format cadenassé, à la va-vite, n'est aucunement satisfaisant. Il n'a pas du tout permis d'aborder les problématiques fondamentales de la profession et de répondre aux attentes fortes des infirmières et des infirmiers libéraux en termes de concertation.

Sur le fond, s'agissant de la poursuite du déploiement du BSI, aucune mesure corrective n'a été apportée à cet outil qui suscite aujourd'hui une profonde défiance. Comme vous le savez, la dernière consultation de Convergence Infirmière a mis en lumière que, sur 5300 répondants, 70% des IDEL refusent que le BSI soit étendu aux patients âgés de moins de 85 ans. Plus de 56% ont modifié la prise en charge des patients depuis la mise en œuvre du BSI. Le BSI qui devait être un outil d'amélioration de la prise en compte de la dépendance est au contraire une machine à détériorer les soins faute de bon sens et de véritables moyens. Depuis la signature par les deux autres syndicats représentatifs en 2019, nous n'avons de cesse de réclamer une revalorisation des forfaits, la mise en place d'un 4^{ème} voire d'un 5^{ème} forfait, la division du forfait à la demi-journée, la maîtrise de l'algorithme, la prise en compte des composantes sociales, psycho-sociales, environnementales, psychiatriques, de iatrogénie médicamenteuse, la résolution de nombreux dysfonctionnements techniques etc. Si l'outil BSI devait être conservé, des améliorations majeures doivent être apportées afin que la prise en charge holistique des patients par les IDEL soit réellement prise en compte. Nous souhaitons que ces éléments soient pris en compte dans le cadre de l'avenant 10.

Concernant les propositions de revalorisation, il s'agissait à l'origine de choisir entre 25 centimes (10%) pour l'IFD, soit de 9 centimes (3%) pour l'AMI. L'IFD a été semble-t-il préférée à la lecture de la dernière version de l'avenant 10. Quoi qu'il en soit, alors que nos actes n'ont pas été revalorisés depuis plus de 10 ans, que notre perte de pouvoir d'achat dépasse les 20% selon certaines analyses d'économistes, cette proposition signe une nouvelle fois une méconnaissance totale de la situation des infirmières et des infirmiers libéraux et un profond mépris des besoins qui sont exprimés par la profession. Cela ne compensera même pas la hausse des prix du carburant. A ce titre, nous proposons que l'IFD soit porté à minima à 4€, que l'AMI soit porté à minima à 3,50€ et que l'ensemble des actes infirmiers soient indexés sur le coût de la vie et réévalués annuellement. Je vous rappelle que les actes des orthoptistes viennent d'être revalorisés à hauteur de 20% et de 14% en fonction des lettres-clés.

Nous vous en avons fait part une nouvelle fois le 8 juin dernier : au-delà de la question du pouvoir d'achat, les infirmières et les infirmiers libéraux souffrent physiquement et moralement, les violences se multiplient, la pénibilité de notre métier grandit, la charge mentale augmente, notamment en raison de la menace des indus, les burn-outs et pathologies diverses et variées se banalisent. Notre profession est au bord de la rupture.

La dernière version de l'avenant 10 qui nous a été transmise ne constitue en rien une réponse sérieuse et adaptée au profond malaise que traverse notre profession et plus largement aux difficultés profondes que connaît notre système de santé. Nous avons d'ailleurs consulté la profession au sujet des propositions initiales. Il s'agit d'une première pour un syndicat représentatif infirmier avant de se prononcer sur un avenant. Les résultats sont sans appel, le rejet de ces propositions est massif puisque sur plus de 6000 répondants, près de 72% refusent que Convergence Infirmière signe ces propositions en l'état. En outre, nous avons été interpellés, comme les deux autres syndicats représentatifs, par le collectif « Infirmiers libéraux en colère » qui a sollicité ses adhérents. Plus de 76% refusent que les syndicats signent ce texte.

Concernant l'aide à la formation au métier d'IPA, nous souhaitons que ce sujet qui n'a rien à voir avec la thématique originelle de l'avenant 10 fasse l'objet d'un avenant distinct.

S'agissant de la permanence des soins non programmés, Convergence Infirmière refuse que de nouvelles contraintes soient sans cesse additionnées.

Je tenais à vous faire part des propositions de Convergence Infirmière et vous demandons de prendre en compte ces revendications exprimées par les infirmières et les infirmiers libéraux. La colère et le malaise sont très profonds et appellent des réponses dimensionnées et dignes.

Je vous remercie par avance de votre retour sur ces propositions afin que Convergence Infirmière puisse se prononcer sur la signature de l'avenant 10.

S'il n'y a aucune évolution sur le texte qui nous a été proposé et que les éléments ci-dessus ne sont pas sérieusement pris en compte, Convergence Infirmière ne signera pas ce texte et ne sera pas présent à la séance de signature prévue ce vendredi 16 juin à 12H30.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération respectueuse.

Ghislaine SICRE
Présidente de Convergence Infirmière



M. Thomas FATOME
Directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie
CNAM
26-50, avenue du Professeur André-Lemierre
75986 Paris cedex 20